



MAIRIE DE MATOURY

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

MAIRIE MATOURY

01 rue victor Céide BP 59

97351 MATOURY

Adresse de retrait et de dépôt du dossier:

<https://www.marches-securises.fr>

2. MODE DE PASSATION

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

3. OBJET DU MARCHÉ ET LIEUX DES PRESTATIONS

Objet du marché : N° 2025PA02 MISSION G2 AVP Réfection et aménagement de la rue Fort Trio et rue Justin Catayé

Type de marché : Prestation de Service

Lieu de livraison : Ville de Matoury

L'avis implique : Un marché ordinaire (consultation).

Allotissement :

Pas d'allotissement

Durée du marché : Elle court à compter de la date de notification du marché pour une durée maximum 12 mois.

4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Elles sont définies dans le cahier des charges et le CCAG PI en vigueur.

Composition du dossier de consultation :

- CCP
- ATTRI1- Acte d'engagement.

Critères d'analyse des offres :

Critère 1 : Expérience et références en études géotechniques similaires : **30%**.

Critère 2 : Méthodologie proposée et moyens techniques : **20%**.

Critère 3 : Coût de la mission : **50%**.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

-Contenu du dossier « CANDIDATURE »

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces requises au règlement de consultation, notamment :

- Une **lettre de candidature** (type DC1) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement

Nota 1 : La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement.

Nota 2 : les pièces suivantes sont à fournir pour chaque membre du groupement, le cas échéant :

- Une **déclaration sur l'honneur** du candidat attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Une **déclaration du candidat**, type DC2, donnant des précisions sur le statut du candidat et sur ses capacités économiques, financières, professionnelles et techniques
- Une **attestation d'assurance** responsabilité civile professionnelle
- Une **copie du ou des jugements prononcés**, si le candidat est en redressement judiciaire

Pour la présentation des éléments de leur candidature : Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils se procureront, impérativement dans leur dernière version, sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Composition de l'offre :

Contenu de l'offre attendu:

- **'ATTRI1** - Acte d'engagement
- Le **Mémoire justificatif**, ce document comprendra :
 - le déroulement de la mission et les conditions de réalisation de chaque élément (réalisation interne, aide à la consultation d'entreprise spécialisée)
 - Le CV de chacun des intervenants et le récapitulatif des moyens matériels réellement affectés à la mission,
 - Le planning de réalisation des différentes phases incluant le nombre de jours consacrés à chaque phase.

Information complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite :

<https://www.marches-securises.fr>

6. PROCÉDURES

Conditions de délai

Date limite de réception des offres **25/02/2025**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse internet de retrait du dossier de consultation : <https://www.marches-securises.fr>

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Guyane 7, rue Schœlcher - B.P. 5030 97305 Cayenne Cedex

Tel. 05 94 25 49 70

Télécopie : 05 94 25 49 71

Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Guyane

La décision de rejet de l'offre peut faire l'objet devant le Tribunal Administratif de Cayenne :

- d'un référé précontractuel, conformément aux dispositions de l'article L. 551-1 du Code de Justice Administrative jusqu'à la signature du marché,
- d'un recours pour excès de pouvoir, conformément à l'article R. 421-1 du même Code, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision,
- d'un référé contractuel conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du Code de Justice Administrative après la signature du contrat.